

DEMANDE DE DISPENSE D'ASSIDUITE AUX COURS ET DE DEROGATION AU CONTROLE CONTINU

IMPORTANT

Cette demande n'est en aucun cas accordée aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur dont la présence est obligatoire à tous les cours.

Année universitaire 2019 - 2020

Semestre 1

Semestre 2

A remettre au secrétariat pédagogique **avant le 30 Septembre 2019 pour le semestre 1 et avant le 3 Février 2020 pour le semestre 2**

Je soussigné (e) :

Nom :Prénom :

Inscrit en (ex. Initiation/ Licence/ DLC etc.)

Langue :

Niveau :

Numéro d'étudiant :

Adresse Mail :

Ne pourra être assidu aux enseignements suivants (Remplir le tableau page suivante)

Et sollicite une dérogation au contrôle continu pour le motif suivant * :

- Travail salarié (Fournir copie de certificat de travail)
- Double cursus (Fournir certificat de scolarité + Emploi du temps)
- Autre * :

Je perds ainsi le bénéfice du régime de contrôle continu et je validerai les enseignements pour lesquels cette dérogation m'est accordée en examen de fin de semestre (Janvier et Mai)

Date :

Signature de l'étudiant :

DEPARTEMENT DE LANGUES		FILIERES PROFESSIONALISANTES		REGIONAUX ET/OU TRANSVERSAUX	
E.C	Accord/ Refus	E.C	Accord / Refus	E.C	Accord / Refus
Signature Responsable du département de langues :		Signature Responsable Filières		Signature Responsable Transversaux	

IMPORTANT

La demande de dispense d'assiduité aux cours et de dérogation au contrôle continu **n'est en aucun cas accordée automatiquement** et **ne concerne pas les étudiants boursiers** de l'enseignement supérieur et les formations dont la présence est obligatoire à tous les cours. La commission pédagogique se prononce après examen des pièces justificatives fournies (carte d'étudiant, avis médical, contrat de travail, livret de famille, certificat ou attestation officielle etc.).

Liste indicative des critères de recevabilité de la demande de dérogation :

Peuvent se voir accorder une dérogation les étudiants :

- Engagés dans la vie active ou assurant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante;
- Élus des conseils centraux, des conseils des services universitaires, du conseil d'administration du C.R.O.U.S.;
- Présentant un handicap ou justifiant de raison de santé
- Étudiantes enceintes avec avis du médecin traitant et du médecin S.I.U.M.P.P.S
- Chargés de famille inscrits en double cursus
- Réalisant un séjour motivé à l'étranger;
- Faisant objet d'une mesure privative de liberté.
- Salariés au moins à mi-temps pour une durée minimum de 3 mois
- Sportifs de haut niveau